



Falsifications de chèque et usage de chèque falsifier

Par **damien**, le **11/06/2012** à **18:51**

Bonjour,

Mon fils m'a volé un chèque pour acheter un ordinateur portable dans une grande surface d'une valeur de 600 €. Je n'ai pas porté plainte mais le magasin oui.

Mon fils n'ayant pas d'antécédents judiciaires a eu un rappel à la loi par le délégué du procureur et un classement de l'affaire s'il rembourse au bout de dix mois. Mais voilà, au terme de ces dix mois, il a fait preuve d'un grand laxisme et n'a pas respecté son engagement de rembourser. Il n'a pas versé une seule mensualité, il n'a cependant pas recommencé ses bêtises mais doit s'expliquer mercredi face au délégué du procureur, à la gendarmerie.

Comment ça va se passer pour lui ? que risque-t'il ? s'il rembourse en peu de temps, peut-il encore prétendre au classement de l'affaire ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.